

SICTOM DES COMBRAILLES  
Mairie de Montaigut en Combraille  
19, Grande rue  
63 700 Montaigut en Combrailles  
tel/fax 04.73.85.95.74  
Présidente : Claire LEMPEREUR



---

# **RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

---

***Année 2009***

Le 31 décembre 2009

## **I – CONTEXTE**

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2009.

### **I-1 Coopération Intercommunale**

#### **I-1-1 Collectivité compétente organisatrice du service**

Le SICTOM des Combrailles est un EPCI compétent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (prestations de services / marchés publics). Le service est également assuré sur la commune de VIRLET, par ailleurs membre de la communauté de communes de MARCILLAT (03) qui dispose de la compétence ordures ménagères. Du fait de cette spécificité, le SICTOM des Combrailles est un Syndicat Mixte.

#### **I-1-2 Territoire desservi et nombres d'habitants**

Le territoire desservi représente 41 communes qui regroupent 17 942 habitants (population municipale recensement 2007).

**POPULATIONS LEGALES (INSEE 2007)**

	<b>Population Municipale</b>
<i>ARS LES FAVETS</i>	236
<i>AYAT SUR SIOULE</i>	137
<i>BIOLLET</i>	334
<i>BLOT L'EGLISE</i>	390
<i>BUSSIÈRES PRES PIONSAT</i>	108
<i>BUXIÈRES SOUS MONTAIGUT</i>	255
<i>CHATEAU SUR CHER</i>	91
<i>DURMIGNAT</i>	201
<i>ESPINASSE</i>	320
<i>GOUTTIÈRES</i>	366
<i>LA CELETTE</i>	164
<i>LA CROUZILLE</i>	281
<i>LAPEYROUSE</i>	575
<i>LE QUARTIER</i>	217
<i>LISSEUIL</i>	89
<i>MARCILLAT</i>	195
<i>MENAT</i>	592
<i>MONTAIGUT</i>	1066
<i>MOUREUILLE</i>	295
<i>NEUF EGLISE</i>	287
<i>PIONSAT</i>	1047
<i>POUZOL</i>	261
<i>ROCHE D'AGOUX</i>	89
<i>SAINT GAL SUR SIOULE</i>	132
<i>SAINT JULIEN LA GENESTE</i>	140
<i>SAINT MAURICE PRES PIONSAT</i>	376
<i>SAINT PARDOUX</i>	404
<i>SAINT PRIEST DES CHAMPS</i>	697
<i>SAINT QUINTIN SUR SIOULE</i>	312
<i>SAINT REMY DE BLOT</i>	204
<i>SAINTE CHRISTINE</i>	140
<i>SAINT ELOY</i>	3817
<i>SAINT GERVAIS</i>	1343
<i>SAINT HILAIRE PRES PIONSAT</i>	202
<i>SAINT MAIGNER</i>	201
<i>SAURET BESSERVE</i>	182
<i>SERVANT</i>	558
<i>TEILHET</i>	299
<i>VERGHEAS</i>	69
<i>VIRLET</i>	259
<i>YOUX</i>	1011
<b>TOTAL</b>	<b>17 942</b>



## I-2 Modalité d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte traditionnelle	Prestation de service	VEOLIA	15 / 10 / 2004	5 ans
Collecte sélective	Prestation de service	VEOLIA	15 / 10 / 2004	5 ans
Bennes à encombrants	Prestation de service	VEOLIA	15 / 10 / 2004	5 ans
Points propres	Prestation de service	ECHALIER	01 / 01 / 2008	1 an R1
Points propres	Prestation de service	SORECA	01 / 09 / 2007	1 an R1
Points propres	Prestation de service	STGPTI	15 / 10 / 1997	1 an R2

ECHALIER : papier carton, plastique, corps creux, piles

SORECA : verre (nouveau contrat à compter du 01/09/2009)

STGPTI : huile

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

### 1.3 Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs ordures ménagères	SECAF environnement
Fourniture de bacs de collecte sélective	SECAF environnement
Fourniture de colonnes d'apports volontaires	SECAF environnement

### 1.4 La gestion des déchèteries

Lieu d'implantation	Mode de gestion	Début du contrat	Fin du contrat
St ELOY	Marché (VEOLIA)	15/10/2004	31/12/2009
St GERVAIS	Marché (VEOLIA)	15/10/2004	31/12/2009
PIONSAT	Marché (VEOLIA)	15/10/2004	31/12/2009

**A titre d'information les repreneurs sont les suivants :**

<u>Déchèteries :</u>	
Ferraille	VEOLIA
Pneus	VEOLIA (stockage) puis convention de reprise / Société PROCAR
D.M.S.	VEOLIA
Cartons	VEOLIA
Tout venant	Trié par VEOLIA

<u>Points propres:</u> (garanties de reprise / Contrat ECO-EMBALLAGES)	
Papier carton	REVIPAC
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	VALORPLAST SA
Acier	ARCELOR PACKAGING INTERNATIONAL
Aluminium	AFFIMET

## **II – INDICATEURS TECHNIQUES**

### **II-1 Collecte des déchets ménagers**

#### **II-1-1 Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements**

##### **II.I.I.a. Présentation.**

La collecte traditionnelle en porte à porte et bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat.

Les ordures ménagères résiduelles sont conduites à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDN) de SAINT ELOY LES MINES (63700).

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société ECHALIER à CLERMONT-FERRAND.

### **La collecte sélective**

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

### **Les ordures ménagères**

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

#### II.I.I.b. Modalités

Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.

Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

### II.I.I.c Fréquence de collecte

Elle se déroule les matins sans variation de fréquences sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	2 fois par semaine	Bourg ST ELOY/ ST GERVAIS/ MONTAIGUT/PIONSAT
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages

La collecte sélective (6 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY / MONTAIGUT
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS / PIONSAT

### II.I.I.d Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2008	2009	Evolution
Ordures Ménagères	5 736.56 (319.72 kg/hab.)	5 574.03 (310.67 kg/hab.)	- 2.83 %
Collecte Sélective	272.65 t (45.44kg/hab.desservi) (15.20kg/hab.SICTOM)	290.73 t (48.46kg/hab.desservi) (16.20kg/hab.SICTOM)	+ 6.63 %

## II.1.2. La collecte en apport volontaire

### II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par les établissements ECHALIER et SORECA.

48 points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 90 unités.



Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2009	2008	2009	Evolution
<b>Verre</b>	90	<b>529.38t</b> (29.51kg/hab)	<b>534.67t</b> (29.81 kg/hab.)	(+ 1.00 %)
<b>Papier-carton</b>	48	<b>221.81t</b> (12.36kg/hab)	<b>220.9t</b> (12.32 kg/hab.)	(- 1.00 %)
<b>Bouteille plastique</b>	48	<b>48.10t</b> (2.68kg/hab)	<b>51t</b> (2.84 kg/hab.)	(+ 6.03 %)
<b>Huile de vidange</b>	48	<b>16.5t</b> (0.92kg/hab)	<b>11.2t</b> (0.62 kg/hab.)	(- 32.12 %)
<b>TOTAL</b>		<b>815.79</b>	<b>817.77</b>	+ 0.24 %

***Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :***

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2009. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée.

<b>Points de collecte</b>	<b>Population</b>	<b>P/J en kg</b>	<b>Ratio par hab. kg / hab.</b>	<b>CC en kg</b>	<b>Ratio par hab. kg / hab.</b>	<b>Verre (en kg)</b>	<b>Ratio par hab. Verre (en kg par hab.)</b>
Ars les Favets	236	2 375	10,06	650	2,75	5160	21,86
Ayat sur Sioule	137	2 675	19,53	615	4,49	4060	29,64
Biollet	334	4 700	14,07	1 145	3,43	9690	29,01
Blot l'Eglise	390	9 820	25,18	2 370	6,08	14150	36,28
Bussières près Pionsat	108	2 580	23,89	555	5,14	2950	27,31
Buxières sous Montaigut	255	5 355	21,00	1 035	4,06	7140	28,00
Château sur Cher	91	945	10,38	320	3,52	3670	40,33
Durmignat	201	2 890	14,38	610	3,03	5880	29,25
Espinasse	320	4 070	12,72	1 155	3,61	8090	25,28
Gouttières	366	4 815	13,16	715	1,95	7330	20,03
La Cellette	164	1 980	12,07	395	2,41	4120	25,12
La Crouzille	281	2 260	8,04	455	1,62	2710	9,64
Lapeyrouse	575	9 370	16,30	1 635	2,84	18270	31,77
Le Quartier	217	2 360	10,88	545	2,51	5400	24,88
Lisseuil	89		0,00		0,00	2070	23,26
Marcillat	195	2 445	12,54	650	3,33	4460	22,87
Menat	592	7 140	12,06	1 860	3,14	15010	25,35
Montaigut en Combraille	1 066	6 220	5,83	1 120	1,05	23170	21,74
Moureuille	295	4 115	13,95	1 090	3,69	8960	30,37
Neuf Eglise	287	3 635	12,67	795	2,77	9460	32,96
Pionsat	1 047	11 290	10,78	2 960	2,83	32750	31,28
Pouzol	261	5 940	22,76	1 800	6,90	11020	42,22
Roche d'Agoux	89	2 205	24,78	740	8,31	4400	49,44
Saint Eloy les Mines	3 817	32 260	8,45	5 315	1,39	111470	29,20
Saint Gal sur Sioule	132	2 355	17,84	670	5,08	6280	47,58
Saint Gervais d'Auvergne	1 343	15 560	11,59	3 530	2,63	59010	43,94
Saint Hilaire près Pionsat	202	1 960	9,70	780	3,86	4110	20,35
Saint Julien la Geneste	140	1 420	10,14	390	2,79	4150	29,64
Saint Maigner	201	2 575	12,81	430	2,14	5050	25,12
Saint Maurice près Pionsat	376	6 080	16,17	1 280	3,40	11390	30,29
Saint Pardoux	404	9 720	24,06	2 435	6,03	16970	42,00
Saint Priest des Champs	697	7 925	11,37	2 070	2,97	14380	20,63
Saint Quintin sur Sioule	312	3 880	12,44	805	2,58	7670	24,58
Saint Remy de Blot / Lisseuil	293	3 865	13,19	720	2,46	7320	24,98
Sainte Christine	140	2 565	18,32	770	5,50	6310	45,07
Sauret Besserve	182	3 415	18,76	885	4,86	8470	46,54
Servant	558	8 370	15,00	2 275	4,08	16130	28,91
Teilhet	299	3 410	11,40	850	2,84	11040	36,92
Vergheas	69	1 350	19,57	425	6,16	4430	64,20
Virlet	259	3 500	13,51	1 100	4,25	8300	32,05
Youx	1 011	11 505	11,38	3 055	3,02	22270	22,03
<b>SICTOM</b>	<b>17 942</b>	<b>220 900</b>	<b>12,32</b>	<b>51 000</b>	<b>2,84</b>	<b>534 670</b>	<b>29,81</b>

## II.1.3. La collecte en déchèterie

### II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 3 déchetteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY / ST GERVAIS / PIONSAT). Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

### II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Lieu de la déchetterie	Horaires d'ouverture	
	Périodes	Jours et Heures
ST ELOY	Eté	10/12-15/19 du lundi au samedi // 09/12 le dimanche
ST ELOY	Hiver	09/12 le dimanche et le lundi // 15/18 du mardi au vendredi // 09/12-14/18 le samedi
ST GERVAIS	Eté	09/12 le lundi // 15/19 du mardi au vendredi // 09/12-15/19 le samedi
ST GERVAIS	Hiver	09/12 le lundi // 14/17 du mardi au vendredi // 09/12-14/17 le samedi
PIONSAT	Eté	15/19 du lundi au jeudi // 09/12 le vendredi // 09/12-15/19 le samedi
PIONSAT	Hiver	14/17 du lundi au jeudi // 09/12 le vendredi // 09/12-14/17 le samedi

### II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit.
- Pour les Professionnels : gratuit (seuls les dépôts de déchets verts sont payants).

L'accès est interdit au véhicule de plus de 3,5 T

### II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2008			2009			Evolution
	Particuliers	Pro.	Total	Particuliers	Pro.	Total	
ST ELOY	14 843	1 564	<b>16 407</b>	15 747	2 001	<b>17 748</b>	+ 8.17 %
ST GERVAIS	6 362	524	<b>6 886</b>	6 585	549	<b>7 134</b>	+ 3.60 %
PIONSAT	5 404	623	<b>6 027</b>	6 024	691	<b>6 715</b>	+ 11.42 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 609</b>	<b>2 711</b>	<b>29 320</b>	<b>28 356</b>	<b>3 241</b>	<b>31 597</b>	+ 7.77 %

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

		2008 (en tonne)	2009 (en tonne)	Evolution en %
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	717.51	798.05	+ 11.22 %
	Matériaux d'exploitation	/	/	/
	Bois	/	/	/
	Ferrailles	283.70	302.90	+ 6.77 %
	Gros cartons	101.64	96.80	- 4.76 %
	Papier	1.5	/	
	Verre	11.03	6.63	- 39.89 %
	Textile	/	/	/
	Pneus	NC	NC	/
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	0.100 (données partielles)	1.176	
	Huile alimentaire	/	/	/
	Piles	0.968	0.940	- 2.89 %
	D.E.E.E. (au total) dont :			
	- Gros électroménager hors froid	13.745	26.901	+ 95.71 %
	- Gros électroménager froid	10.305	16.860	+ 63.61 %
	- Ecran	13.161	14.182	+ 7.76 %
	- Petit appareil en mélange	9.155	11.666	+ 27.43 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0.338	0.369	+ 9.17 %
Cartouches encre	/	/	/	
Gravats valorisés en ISDND	1 219.92	1 025.33	- 15.95 %	
DIB valorisés	/	/	/	
<b>Sous total</b>	<b>2 383.07</b>	<b>2 301.804</b>	<b>- 3.41 %</b>	
<b>Déchets non valorisés</b>	Gravats non valorisés en ISDND	/	/	/
	DIB non valorisés	/	/	/
	Encombrants	1 387.77	1 341.04	- 3.37 %
	Déchets toxiques	11.652	14.146	+ 21.4 %
	Amiantes cimentée	/	/	/
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	NC	NC	/
<b>Sous total</b>	<b>1 399.42</b>	<b>1 355.19</b>	<b>- 3.16 %</b>	
<b>Total des apports</b>		<b>3 782.49</b>	<b>3 656.99</b>	<b>- 3.32 %</b>
		<b>210.82 kg/hab</b>	<b>203.82 kg/hab</b>	

## II.1.4. La collecte des D.A.S.R.I.

### II.1.4.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité.

### II.1.4.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)

Type d'emballages	2008	2009	Evolution
VAT 50 litres	32	42	+ 25 %

## II.1.5. La collecte des encombrants dans les communes.

### II.1.5.a. Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Une benne de 30m<sup>3</sup> est installée dans les communes selon les dispositions d'un planning annuel. La collecte est assurée en 2009 par la société VEOLIA jusqu'à l'ISDND de Saint Eloy les Mines.

### II.1.5.b. Quantités collectées (en m<sup>3</sup> et en nombre d'enlèvements)

Quantités	2008	2009	Evolution
Nombre de bennes	211	212	+ 0.47 %
Tonnes	589.520	594.680	+ 0.88 %
Kg/hab/an	32.86	33.14	

## II.2. Le transfert et le transport

### II.2.1. Le transfert

Le SICTOM n'est pas concerné par le transfert de ses ordures ménagères résiduelles sur l'année 2009 (début des opérations de transfert au 01 janvier 2010).

## II.3. Le traitement

### II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre est gérée en prestation privée.

#### II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne)

		2008	2009	Evolution
	Ordures ménagères	10 098.75 (dont 5 736.56 SICTOM)	6 782.09 (dont 5 574.03 SICTOM)	- 32.84 % (- 0.97)
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1 981.31	1 936.00	- 2.29 %
	Boues station d'épuration	/	/	/
	Gravats et terres enfouis non soumis à TGAP	2 046.52	1 117.15	- 45.41 %
	Résidus d'unités de tri	/	/	/
<b>Professionnels</b>	Déchets industriels banals	1 998.17	2 106.50	+ 5.42 %
<b>TOTAL DECHETS ENFOUIS</b>		16 124.75	11 941.74	- 25.94 %

## II.3.2. La valorisation biologique

### II.3.2.a. Les plateformes de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage de Saint Eloy permet de stocker puis de broyer les produits végétaux récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.

En 2009, la quantité de déchets verts broyés est de 798.05 tonnes.

#### Quantités traitées (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2008	2009	Evolution
Déchets verts des déchetteries	Saint- Eloy les- Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	717.51	798.05	+ 11.22 %
Déchets verts municipaux et des voiries	Saint- Eloy les -Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	109.42	121.14	+ 10.71 %
Déchets des particuliers	Saint- Eloy les- Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	82.40	106.47	+ 29.21 %
Déchets verts des professionnels	Saint- Eloy les- Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	97.79	97.43	- 0.37 %
<b>TOTAL DECHETS VERTS</b>				1 007.12	1 123.09	+ 11.52 %

### II.3.3. Les déchets des déchèteries

#### Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	RIC	YSEURE (03)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	LEMPY
Carton	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	SAINT OURS
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	VALORPLAST	PUTEAUX (92)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR	JOZE
Piles	Traitement	ECHALIER		
Verre	Recyclage		O-I MANUFACTURING	VERRERIE ST ROMAIN LE PUY (42)
Batterie	Recyclage	VEOLIA		
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)		VEOLIA		SAINT-ELOY LES-MINES
Encombrants	Enfouissement	VEOLIA		SAINT- ELOY- LES- MINES
Tubes – Néons – Ampoules	Valorisation		RECYLUM	PARIS (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPLETE	ECO SYSTEME	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	VEOLIA	VEOLIA	GERZAT
Boîtes DASRI	Incinération	VEOLIA		BAYET (03)



## II.3.4. Le centre de tri

### II.3.4.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER	Papeteries de Giroux	Olliergues (63)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier	ECHALIER	Arcelor Packaging	La Plaine St Denis (93)
Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont-Ferrand (63)
Verre	Transport par SORECA sans rupture de charge	OI Manufacturing	Verrerie St Romain le Puy

### II.3.4.b. Quantités traitées (en tonne)

	2008	2009	Evolution
Journaux Magazines	270.730	271.765	+ 0.38 %
Carton	95.64	87.07	- 8.96 %
Briques alimentaires	5.000	3.000	- 40.00 %
Bouteilles plastique PET	27.10	34.10	+ 25.83 %
Bouteilles plastique PEHD	8.00	9.00	+ 12.50 %
Emballage acier	22.00	8.00	- 63.64 %
Emballage alu	1.000	0.765	- 23.50 %
Refus	69.22	76.68	+ 10.78 %
<b>Total</b>	498.69	526.38	+ 5.55 %

## **III – INDICATEURS FINANCIERS**

### **III.1. Modalités de financement du service**

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :
  - ⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.
  - ⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.

#### III.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers particuliers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2009, le produit global attendu auprès des particuliers était de 1 748 923 € soit un taux voté de 15.08 % (le produit final touché était de 1 764 830 soit 98 €/hab.).

#### III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

L'accès à l'ISDN de Saint Eloy les Mines était payant pour les DIB, l'Amiante lié, les Sables de Fonderies et l'apport d'OMR extérieur au périmètre du SICTOM.

#### III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :
  - La Société ECO-EMBALLAGES;
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie.

## III.2. Indicateurs financiers du service

### III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2009 : 2 177 970.77 € (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers : 1 472 708 €

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER : 29 789.98 €
- Collecte, transfert des Points Propres – SORECA (verre) : 28 200.76 €
- Tri des emballages collectés en Porte à Porte et en PAV : 50 782.57 €
- Collecte des déchets ménagers et objets encombrants : 804 320.99 €
- Gestion du CSDU de Saint Eloy les Mines : 303 167.29 €
- Gestion des déchèteries : 237 093.86 €
- Cartons des déchèteries : 11 238.14 €
- Location bennes pneus – PROCAR : 3 354.78 €
- Traitement des lixiviats sur la station de Saint Eloy les Mines : 4 759.65 €

### III.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2009 : 2 131 295.25 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- TEOM : 1 764 830 €
- Recettes DIB, Amiante lié et apports extérieurs (site de Saint Eloy les Mines) : 202 954.96 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 83 962.40 €

dont :

- ECO EMBALLAGES : 45 833.07 €
- ECO FOLIO : 10 569.69 €
- Valorisation du verre : 15 912.68 €
- Garantie de reprise cartons d'emballages (Papeterie Giroux) : 1 082.80 €
- Garantie de reprise plastique (Valorplast) : 4 718.50 €
- Garantie de reprise aluminium et acier : 1 184.30 €
- Aide versée pour la collecte sélective des DEEE : 4 661.36 €

## **IV LES CHIFFRES CLES**

### **IV.1 Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en kg/hab./an)**

	2007	2008	2009
Collecte des ordures ménagères résiduelles	322.30	307.64	310.67
Collectes sélective et porte-à-porte des emballages	14.70	15.20	16.20
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	26.70	29.51	29.81
Collecte sélective en apport volontaire (papier/cartons/journaux mag.)	11.37	12.36	12.32
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	2.36	2.68	2.84
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0.32	0.92	0.62
<b>TOTAL</b>	<b>377.75</b>	<b>368.31</b>	<b>372.44</b>
Taux de valorisation	14.68 %	16.47 %	16.59 %

### **IV.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab./an)**

	2007	2008	2009
Collecte en déchèterie (valorisé)	122.93	132.82	128.29
Collecte en déchèterie (non valorisé)	74.43	78.09	75.65
<b>TOTAL</b>	<b>197.36</b>	<b>210.91</b>	<b>203.94</b>
Taux de valorisation	62.29 %	62.97 %	62.91 %

#### IV.3. Quantités collectées en bennes à encombrants (en kg/hab./an)

	2007	2008	2009
Collecte en bennes (non valorisé)	33.21	32.86	33.14

#### IV.4. Quantités totales (en kg/hab./an)

	2007	2008	2009
Déchets valorisés	178.38	193.49	190.06
Déchets non valorisés	429.94	418.59	419.46
<b>TOTAL</b>	608.32	612.08	609.52
Taux de valorisation	29.32 %	31.61 %	31.18 %

## **V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT**

### **V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité**

#### V.1.1. Prévention à la production de déchets

- Intervention en milieu scolaire sur la gestion des déchets,
- Campagne de distribution de composteurs individuels par l'intermédiaire du VALTOM (231 composteurs distribués).

#### V.1.2. Protection de l'air

- Suivi du réseau de collecte du biogaz conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral.

#### V.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relavage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM.

#### V.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts,
- Lutte contre les envols par couverture périodique du casier.

### V.2 Information et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté en Assemblée Générale, puis transmis aux communes ou communautés de communes.

Le SICTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités sur l'ISDND des « Nigennes ».

## **VI. CONCLUSION**

### **PERSPECTIVES 2010**

Les projets engagés sont plutôt limités : renouvellement des bacs, des bennes, de porte de garages ; et pour ce qui concerne le site de SAINT ELOY, le solde du marché biogaz et la réalisation d'une étude de fin d'activité (couverture finale) et/ou conversion du Centre d'Enfouissement Technique.

Marqué par de nombreuses incertitudes (fermeture annoncée du CET au 30 juin, puis au 31 décembre 2009, avenant au contrat VEOLIA, révision défavorable du calcul de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (Grenelle de l'Environnement et loi de finances...), l'exercice 2009 s'est soldé par des bilans déficitaires (fonctionnement et investissement).

A partir de 2010, faute de pouvoir maîtriser son exutoire, et par conséquent les coûts induits par le transfert et le traitement, le Syndicat doit donc encore anticiper les conséquences d'une situation nouvelle et complexe.